

STRATÉGIE DE GESTION DES ZONES HUMIDES : VERS UN ESPACE CONCERTÉ



*Journée technique d'information et d'échanges - en visioconférence
2 sessions : mardi 5 & jeudi 7 octobre 2021*

Contexte

Le SDAGE RMC privilégie les approches préventives de gestion des milieux aquatiques aux approches curatives onéreuses et potentiellement mal adaptées.

La séquence Éviter-Réduire-Compenser est actuellement au cœur des débats. Alors que l'évitement devrait être privilégié, la compensation est souvent retenue, il est alors nécessaire d'anticiper et d'intégrer la gestion des zones humides dans les projets de territoire.

L'outil « Plan de gestion stratégique des zones humides » a été conçu en ce sens. À ce titre, les projets de restauration des zones humides doivent s'intégrer dans ces réflexions globales à l'échelle d'un bassin versant.

Une fois la réflexion à l'échelle globale posée, le gestionnaire doit connaître le fonctionnement des sites dont il a la gestion afin de mieux appréhender les causes des dysfonctionnements observés pour pouvoir ensuite intervenir.

En parallèle de ces démarches, il est nécessaire pour le gestionnaire de bien comprendre son territoire, les acteurs présents et leur positionnement. Il peut pour cela faire appel aux sciences humaines et sociales et notamment au dialogue territorial.



© CEN Rhône Alpes

Public

Élus, techniciens et chargés de mission des procédures de gestion des milieux aquatiques et des contrats verts & bleus, techniciens et ingénieurs des collectivités territoriales, associations, conservatoires d'espaces naturels, bureaux d'études.

Objectifs

- > Apporter des outils de sciences humaines et sociales en faveur d'une restauration ambitieuse des zones humides
- > Faire un point d'actualité sur la séquence ERC avec un zoom sur les démarches de concertation dans le cadre de la mise en œuvre de mesures compensatoires
- > À travers des retours d'expérience de plans de gestion stratégiques et de programmes de restauration des zones humides, décrire le processus de concertation et identifier les freins et leviers qui entrent en jeu dans la démarche.

Organisée par :



ASSOCIATION
RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE

ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE
7 RUE ALPHONSE TERRAY > 38000 GRENOBLE
04 76 48 98 08 > ARRAA@ARRAA.ORG
WWW.ARRAA.ORG

en partenariat avec :



avec le soutien financier de :



PROGRAMME



MARDI 5 OCTOBRE - 9H30 À 12H

9H30 DIALOGUE TERRITORIAL ET GESTION DES ZONES HUMIDES : POUR QUOI FAIRE ?

Les zones humides d'un territoire peuvent concerner de multiples groupes d'acteurs aux intérêts parfois divergents. Le dialogue territorial en amont d'une démarche de restauration permet d'accroître l'adhésion à un projet et d'éviter les futurs conflits, il favorise l'appropriation et l'implication des personnes concernées par le projet. Grâce à une première phase approfondie de construction du cadre du dialogue, les groupes d'intérêts ont la possibilité d'exprimer leurs attentes, leurs besoins et leurs craintes avant de poursuivre vers une seconde phase de co-construction.

> *Cécile BOURBON - Entracte Médiation*

10H15 RESTAURATION DES ZONES HUMIDES : UN PROJET DE TERRITOIRE

Pour être durable et efficace, la gestion des espaces naturels nécessite d'être portée collectivement par les acteurs du territoire concerné. Or, l'expérience montre que face à la divergence des intérêts, la pédagogie et l'information ne suffisent pas à créer l'adhésion de tous. La concertation est nécessaire pour aboutir à ce résultat. Cependant, la conception et l'animation d'une démarche de concertation ne s'improvisent pas, en particulier lorsque la situation présente un haut niveau de complexité.

> *Delphine DANANCHER & Pascal FAVEROT - Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes*

11H15 RESTAURATION HYDROLOGIQUE DU MARAIS DE VAUX

La restauration hydrologique du marais de Vaux a fait l'objet d'une concertation ambitieuse. Retour sur les différentes étapes du projet au cours des 10 dernières années : relations avec les partenaires, démarches administratives, freins et leviers, premiers résultats et suites à donner.

> *Sylvie DURET - Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes*



JEUDI 7 OCTOBRE - 9H30 À 12H

9H30 LES MESURES COMPENSATOIRES : PLANIFIER AU-DELÀ DES OPPORTUNITÉS LOCALES

Lorsque l'évitement ou la réduction des impacts ne sont pas possibles, les mesures de compensation sont mises en place. Point sur la doctrine « Compensation » et illustration avec des retours d'expérience : plan de gestion stratégique, planification des mesures compensatoires, communication avec les élus... Zoom sur l'exemple du SILA.

> *Joris BIAUNIER - CEREMA & Thomas MARTIN - Syndicat Mixte du Lac d'Annecy*

10H15 DE LA FICHE ACTION À LA MISE EN ŒUVRE CONCRÈTE : QUELS FREINS ?

Sur le bassin versant de la Romanche, un plan de gestion stratégique des zones humides a été mis en place autour d'enjeux complexes : domaine skiable, site Natura 2000, tourisme... Les fiches actions ont été faites en concertation avec les acteurs du territoire. Pourtant, la mise en œuvre s'avère très délicate.

> *Lucille DELACOUR - Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère*

10H45 CARTOGRAPHIE DE L'ESPACE HUMIDE DE RÉFÉRENCE : UN ESPACE DE PARTAGE ET DE RÉFLEXION

L'espace humide de référence apporte une information pertinente pour analyser l'occupation du sol, évaluer les pressions sur les fonctions et les services rendus par les milieux humides pour construire les plans de gestion stratégique. Il apporte des arguments de vigilance quant aux modifications du territoire. Pour les mesures compensatoires, l'espace humide de référence et la qualification de ses fonctions offrent des applications pour une localisation judicieuse et viennent en appui des besoins des pétitionnaires.

> *Pierre BOUSCARY & François CHAMBAUD - Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse*

11H30 PRÉSENTATIONS ET DISCUSSIONS AUTOUR DES PROJETS DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

- > Financements des projets de restauration des zones humides
- > Projet EMEBIODIV (Outil de connaissance des espaces à enjeu biodiversité en relation avec les masses d'eau)
- > Comment convaincre les acteurs de passer à l'action ? Présentation du livret argumentaire à destination des élus
« Et si les zones humides étaient un atout pour mon territoire »

> *François CHAMBAUD - Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse*

INSCRIPTIONS

VISIOCONFÉRENCE : COMMENT SE CONNECTER ?

Les visioconférences se déroulent avec l'application Zoom.

Vous recevrez un lien vous permettant de vous connecter la veille de chaque session.

» **FRAIS D'INSCRIPTION** > Adhérents : 60 € > Non adhérents : 120 €

L'inscription donne la possibilité d'assister aux 2 sessions en distanciel et de les visionner par la suite via une plateforme de partage de vidéo. Un lien de rediffusion strictement réservé vous sera transmis suite à l'évènement.

La contribution financière des participants est solidaire. Elle correspond à la part non subventionnée des coûts liés à l'évènement. Cette participation est indispensable à l'équilibre du budget de l'évènement.

INSCRIPTION en ligne jusqu'au 1er octobre via le :
Formulaire d'inscription

» ANNULATION

Toute inscription qui n'aura pas été annulée avant le 4 octobre sera facturée. *L'annulation concerne la totalité des sessions et du visionnage en replay. En cas d'absence à une session, vous pourrez la visionner en ligne par la suite.*

